

Préfecture de La Réunion

Pôle régional santé publique
et cohésion sociale
Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales

Préfecture de Mayotte

Collectivité Départementale de Mayotte

Direction des affaires
sanitaires et sociales de Mayotte

ARRETE N° 125/DRASS
Modifiant l'arrêté préfectoral n° 402/DRASS du 5 février 2007
fixant la composition de la Commission de Subdivision
de l'Océan Indien

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Collectivité Départementale de Mayotte
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de la Santé publique,

VU le décret n° 88-321 du 7 avril 1988 modifié fixant l'organisation du troisième cycle des études médicales ;

VU le décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2004 modifié portant détermination des interrégions et des subdivisions de l'internat ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2004 relatif aux missions, à la composition, à la désignation des membres et au fonctionnement de la commission de subdivision ;

VU l'arrêté préfectoral n° 402/DRASS du 5 février 2007 fixant la composition de la commission de Subdivision de l'Océan Indien ;

